

Activités passées...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1988-1989)**

Heft 24: **8 mars et dixième anniversaire**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Activités passées...

30 septembre 1988

Quelle émotion ! Marthe Kellerhals a 80 ans. C'est pour fêter cette jeune pionnière que la Commission du Bureau de la condition féminine et le Comité du Centre de liaison se sont rassemblés ce

... Maman, maman,
l'électricienne a
fait sauter les
plombs !!!

soir-là. Marthe Kellerhals fut probablement la première maîtresse électricienne de Suisse, ou l'une des premières, puisqu'elle obtint sa maîtrise en 1947. A côté de son activité professionnelle et de ses responsabilités familiales, Marthe Kellerhals a toujours milité pour l'amélioration de la condition des femmes. Présidente de la STAKA (Ligue des femmes catholiques), membres de l'AFDJ (ancienne présidente de la section d'Ajoie), elle fut membre de la Commission du Bureau de la condition féminine, nous faisant partager son expérience, ses opinions et son savoir. Elle participe toujours très activement à nos activités.

7 novembre 1988

Dans le cadre de la campagne "Confiance aux femmes" pour les élections communales, le BCF avait invité Yvette Jaggi, Conseillère aux Etats et Conseillère municipale de Lausanne, à tenir une conférence sur le thème "La politique faite

par les femmes; les femmes faites pour la politique".

Reprenant le slogan du Bureau de la condition féminine, Yvette Jaggi interpella l'assistance : "Mesdames les candidates, pour qu'on vous fasse confiance, ayez confiance en vous !"

En écoutant Yvette Jaggi, la chose semble facile... d'autant plus qu'elle donne des "filons" : "La politique est un marathon. Pour durer, il vous faut avoir la santé et de la bonne humeur, les nerfs de votre condition, une méthode d'appréhension et de compréhension, et le goût de la chose! Ainsi, vous pourrez non seulement mériter, mais conquérir la confiance du corps électoral".

Yvette Jaggi aborda la question des quotas : elle considère actuellement cette méthode comme étant très importante et nécessaire, même si elle y fut opposée au début. C'est l'efficacité, les résultats et les conséquences de cette procédure qui l'ont convaincue : non seulement les quotas assurent une plus grande part d'élues, mais en plus ils sont des stimulants pour les femmes qui acceptent plus facilement de se porter candidates, situation qu'elle a vécue dans le Canton de Vaud.

Yvette Jaggi montra de manière fort claire que la politique faite par les femmes est différente : fraîcheur du style, ténacité, connaissance très approfondie des dossiers, une plus grande distance par rapport à la "carrière" politique, de l'humour, beaucoup d'humour, du réalisme, et un peu d'irrespect pour des règles et des usages que les femmes n'ont pas construits.

Elle montra également que les femmes étaient faites pour la politique : elles ont un intérêt pour le concret, tout simplement. Et, étant donné qu'elles ne misent pas tout sur leur carrière politique, elles sont beaucoup plus libres pour rechercher l'intérêt commun.

Le ton d'Yvette Jaggi, fort dynamique, a enthousiasmé toute l'assemblée qui la remercia par des applaudissements nourris.

17 novembre 1988

La commune de Zurich peut déjà compter sur les services d'une déléguée aux questions féminines pour le personnel municipal. Mais, alors que les débats s'ouvrent également au niveau cantonal, une intervention au législatif communal demande qu'on étudie la création d'un Bureau de la condition féminine. La Commission chargée de cette étude a souhaité connaître un peu mieux quels étaient les travaux aux niveaux fédéral et cantonal pour pouvoir les imaginer au niveau communal. C'est pourquoi la Commission invita Claudia Kaufmann, Déléguée fédérale, et Marie-Josèphe Lachat, Déléguée jurassienne.

En septembre, une votation populaire aura lieu, afin de créer un tel bureau.

27 novembre 1988

Les élections qui eurent lieu dans toutes les communes jurassiennes n'ont malheureusement pas permis une avancée spectaculaire de la participation féminine, ni aux exécutifs, ni aux législatifs communaux. 1 % de progression...

C'est d'ailleurs à partir d'un tel constat qu'Yvette Jaggi fut peu à peu convaincue de la nécessité des quotas : les partis jurassiens le seront-ils également ?

Présence féminine suite aux élections 1988

(Nbr. de femmes / Nbr. total de conseiller-e-s sans les maire-sse-s / Pourcentages)

- dans les exécutifs communaux

DELEMONT	23	168	13,7%
FRANCHES - MONT.	14	104	13,5%
PORRENTROY	25	202	12,4%
JURA	62	474	13,1%

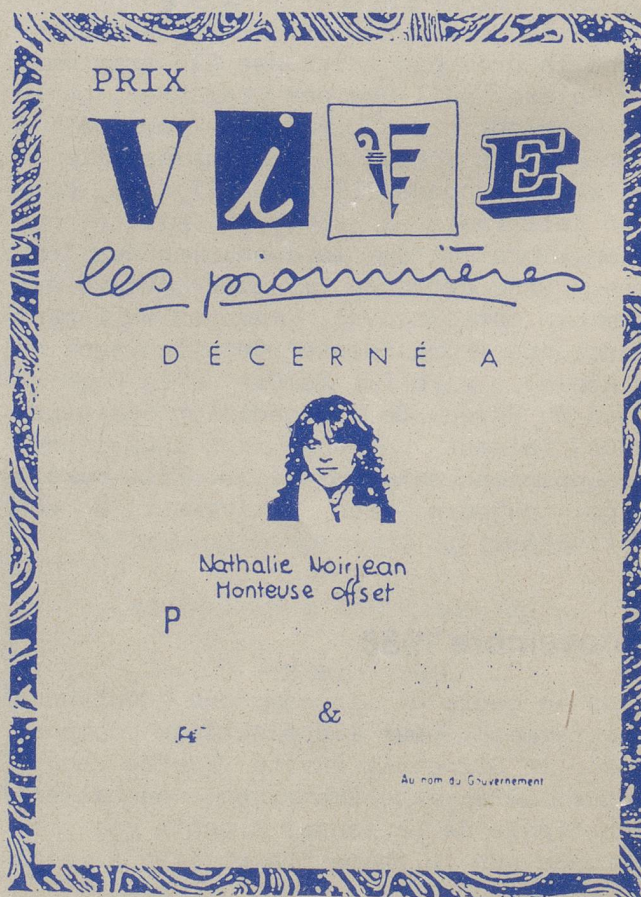
- dans les législatifs communaux

BASSECOURT	4	31	12,9%
DELEMONT	12	55	21,8%
PORRENTROY	4	41	9,8%
JURA	20	127	15,7%

19 décembre 1988

Pour la première fois, le Gouvernement décernait le Prix "Vive les Pionnières".

C'est à Nathalie Noirjean, de Porrentruy, monteuse-offset, qu'il fut attribué. Une conférence de presse qui réunissait Louis-Paul Poirier du Bureau de l'orientation scolaire et professionnelle, Monique Comment Muller, Chantal Kohler Hof et Marie-Josèphe Lachat, eut lieu avant la cérémonie de remise du Prix. Ce fut l'occasion de rappeler l'action du BCF en faveur de la diversification du choix professionnel des jeunes filles (cf. le dossier du présent numéro, p. 2 à 8).



Puis, le Président du Gouvernement, François Lachat, remet le Prix "Vive les Pionnières" :

"Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a voulu aider les jeunes filles à forcer les portes de la formation professionnelle et à prendre des options et des voies inhabituelles. Il a décidé d'octroyer un prix à toutes les apprenties qui, dès 1988, terminent un apprentissage dans une profession (au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle), dans laquelle seuls les garçons se sont formés jusqu'à présent."

Le Prix a pour but, selon les termes mêmes de l'arrêté gouvernemental, de féliciter et récompenser la pionnière qui aura démontré par son choix de formation que tous les horizons professionnels sont ouverts aux femmes. Il a aussi pour objectif de l'encourager à poursuivre sa formation.

Relevant que le mot "pionnière" n'existe pas dans le dictionnaire Robert, qui lui préfère le mot "pionnier", le Président du Gouvernement constata :

"Cette question de vocabulaire n'est pas innocente. Car le fait que le féminin n'apparaisse pas de manière systématique au côté du masculin montre bien que notre société n'a pas encore accueilli pleinement les femmes, avec leur valeur, leur préoccupation et leur sensibilité, leur complémentarité. Il est donc nécessaire, entre autre, de féminiser les noms, titres, fonctions, professions..."

Le directeur de l'Ecole romande des Arts graphiques était venu spécialement de Lausanne. Il expliqua son déplacement avec humour : "Nathalie a fait si souvent le trajet, je peux bien le faire une fois pour elle !"



11 février 1989

Une journée de rencontres et d'échanges entre femmes de divers pays européens était organisée par le Forum oecuménique des femmes chrétiennes d'Europe. Elle avait pour thème :

"Nous (ne) voulons (que) la justice". Pour ce faire, différents ateliers ont été organisés à la Paulus-Akademie de Zurich.

Les sujets proposés étaient très variés:

- . Rassemblement oecuménique européen "Paix et Justice": Nous, femmes, dans ce rassemblement.
- . Notre création "saisie à pleines mains"- que faisons-nous ?
- . Femmes immigrées en Suisse.
- . Femmes pour la Paix.
- . Eglise des femmes.
- . Décennie des Eglises en solidarité avec les femmes.
- . Egalité des droits, égalité devant la loi.
- . Campagne pour la paix.
- . Quota pour les femmes dans le monde du travail rémunéré.

L'atelier consacré à l'égalité des droits était animé par Marie-Josèphe Lachat et Mariéthé Aubry Mertenat. Leur double participation avait pour but de montrer comment des organisations publiques et privées peuvent collaborer pour mieux faire régner l'égalité et la justice, notamment entre les hommes et les femmes, en droit et dans les faits.

Le Bureau de la condition féminine intéresse les militantes des cantons allemands qui sont en train d'étudier la création de telles institutions. Sans BCF, elles n'ont absolument pas les moyens adéquats pour faire fructifier leur réflexion et concrétiser l'égalité. Mariéthé Aubry Mertenat et Marie-Josèphe Lachat se sont attachées à montrer les spécificités de chacune des organisations, Bureau de la condition féminine et Centre de liaison, de manière à révéler la nécessité de l'existence des deux institutions, l'une prenant le relais de l'autre, selon les domaines d'action.

17 février 1989

L'Association féminine du Parti démocrate-chrétien du Tessin avait invité Marie-Josèphe Lachat à Bellinzone pour une conférence qui s'inscrivait dans le débat concernant l'institution d'un BCF au Tessin. C'est Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente de l'Association des femmes PDC et Présidente de la Commission d'étude du BCF tessinois, qui introduisit la conférence. Elle décrivit la situation des femmes au Tessin et montra comment elle-même et la Commission en sont arrivées à la conclusion de la nécessité de créer un Bureau de la condition féminine.

Marie-Josèphe Lachat, ensuite, s'attachait à décrire l'action du BCF dans le domaine de la formation professionnelle par exemple, domaine qui intéressait tout particulièrement l'assistance. La soirée eut beaucoup d'écho car la question était d'actualité : trois jours plus tard, le Grand Conseil tessinois acceptait une initiative parlementaire, présentée en 1987 par un groupe de neuf députées de tous les partis représentés au législatif, demandant la création d'un Bureau cantonal de la condition féminine.

21 février 1989

C'est au cours d'une conférence de presse que les manifestations pour le dixième anniversaire du BCF et pour le 8 mars, Journée internationale des femmes, furent présentées.

Chantal Kohler Hof exposa le projet "8 mars-jeunesse", Madeline Gentil, le "8 mars-international". Marie-Josèphe Lachat présenta la table ronde des BCF et le concert du groupe "Certains l'aiment chaud" du jeudi, Mariéthé Aubry Mertenat, les ateliers de formation et Françoise Husza, le souper "Gourmettes" du vendredi 11 mars.

Deux flashes résumèrent le bilan :

- en 1980, on refusait d'admettre que l'école était inégalitaire, engendrait des discriminations entre les filles et les garçons, car on pensait encore

que la nature obligeait un enseignement sexué; en 1989, un groupe de travail désigné par le Gouvernement est en train de recenser des travaux pratiques de sensibilisation à l'égalité, qui seront mis à disposition des enseignant-e-s, et des séminaires consacrés à la reproduction du sexisme par l'école sont organisés!

- en 1981, on pensait que l'introduction de principes d'égalité dans la Constitution fédérale mettrait un point final à la problématique d'égalisation; aujourd'hui, dans pratiquement tous les cantons suisses, des demandes sont déposées en vue de la création d'un BCF.

7 mars 1989

"10 années des Bureaux de l'égalité, bilan et perspectives"

Tel était le titre de l'invitation à la conférence de presse organisée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Claudia Kaufmann, Déléguée fédérale, avait choisi ainsi d'englober les dix années d'activité du BCF jurassien et d'en saluer l'action. Cette conférence de presse réunit pour la première fois les collaboratrices du Bureau fédéral de l'égalité et les responsables des Bureaux cantonaux de l'égalité, soit Marianne Frischknecht pour Genève, Mari Schwarz-Türler pour St-Gall et Marie-Josèphe Lachat pour le Jura.

Après avoir présenté la genèse de son bureau, Claudia Kaufmann donna la parole à ses collaboratrices : Marianne Geisser, économiste, décrivit les projets du Bureau concernant l'égalité salariale, Anne-Marie de Warren fit part des contacts et de la collaboration qui s'instauraient entre le Bureau et les associations féminines.

Puis comparant la situation de 1979 à 1989, Marie-Josèphe Lachat démontra l'utilité et la nécessité d'un Bureau de la condition féminine ou d'un Bureau de l'égalité. Elle releva que si elle avait un regret à exprimer sur ces dix années

d'activités, c'était bien celui de n'avoir pas pu agir avec suffisamment d'efficacité dans le domaine de l'égalité salariale, concluant qu'il fallait dorénavant doter les Bureaux du droit de plainte. Marianne Frischknecht expliqua l'importance du réseau que peuvent constituer ces différents organismes. Maria Schwarz-Türler décrivit ses projets particuliers, étant donné que son organisme n'est pas public mais privé et subventionné par l'Etat. Cette conférence, à laquelle était conviée la presse fédérale fut répercutée dans toute la Suisse.

8-9-10 mars 1989

Voir le dossier du présent numéro d'Inform'elles, p. 9 à 14

1^{er} juin 1989

Cette date marque le début des activités du Bureau de la condition féminine du demi-canton de Bâle-Campagne !

C'est donc le quatrième canton qui peut compter sur les travaux d'une structure administrative spécialement instituée pour appliquer l'égalité. Une particularité pour ce Bureau : ce sont deux déléguées qui ont été nommées, Inge Fehlbaum-Orth et Marie-Thérèse Kuhn-Schleiner.

Une première rencontre avec nos collègues et voisines eut lieu le 18 juillet dans les locaux du BCF à Delémont. Les contacts et les échanges se poursuivront cela va de soi.

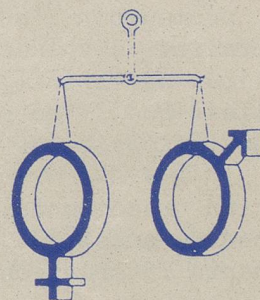
3 au 5 juillet 1989

C'est à Vienne qu'eut lieu la deuxième Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, convoquée par le Conseil de l'Europe, sur invitation du Gouvernement autrichien.

La conférence a réuni la délégation de vingt et un et vingt-trois Etats membres du Conseil de l'Europe et, également, du Saint-Siège et de la Yougoslavie. Des représentants de l'ONU, du BIT et de

l'UNESCO ont également participé à la conférence. La délégation suisse était présidée par Judith Stamm, Présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines. Elle était accompagnée de Claudia Kaufmann, Chef du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Jean-Pierre Vettovaglia, Ambassadeur et représentant permanent de la Suisse auprès des organisations internationales à Vienne, et de Marie-Josèphe Lachat.

Stratégies politiques pour la réalisation de l'égalité effective des femmes et des hommes



tel était le thème de la Conférence abordé sous trois angles :

- intégration des questions d'égalité dans toutes les politiques gouvernementales et le rôle des mécanismes nationaux dans le processus politique dans son ensemble;
- mise en oeuvre effective des mesures visant l'égalité conformes aux législations nationales et aux accords internationaux;
- responsabilités des décideurs et décideuses politiques pour faciliter, pour les femmes et les hommes, la conciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et des responsabilités familiales et parentales.

La Conférence fut ouverte par Catherine La Lumière, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe qui céda ensuite la direction des débats à la présidente, Johanna Dohnal, Ministre autrichienne des affaires féminines.

Au terme de la Conférence, une Résolution sur les politiques pour accélérer la réalisation de l'égalité effective entre les femmes et les hommes fut adoptée. Elle recommande aux Gouvernements

des Etats membres du Conseil de l'Europe de :

- conduire une politique volontariste globale et intégrée d'égalité;
- prendre des initiatives appropriées visant notamment à créer ou à renforcer, au sein du Gouvernement, une structure chargée de définir des politiques relatives à l'égalité des sexes, qui intéressent tous les secteurs;
- créer ou renforcer les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité entre les sexes qui soient dotés des pouvoirs et ressources nécessaires pour, notamment, promouvoir l'adoption de mesures temporaires destinées à accélérer l'instauration de l'égalité dans les faits, telles que l'adoption des programmes d'action positive.

La Résolution recommande également de mettre en oeuvre aussi tôt que possible les instruments internationaux relatifs

à l'égalité des sexes et, enfin, de prendre toute mesure ou initiative permettant aux femmes et aux hommes d'exercer une activité professionnelle et de partager les responsabilités familiales et parentales (horaires et conditions de travail appropriés, congés parentaux, amélioration des services d'accueil des enfants et des services scolaires, égalité des droits des femmes et des hommes au regard des salaires et des pensions, de la protection sociale et de la santé).

Il faut remarquer qu'au cours de cette Conférence deux éléments furent clairement établis :

- d'une part, l'absolue nécessité de création de mécanismes chargés de l'application de l'égalité des sexes;
- la reconnaissance d'autre part de la nécessité des mesures positives.

